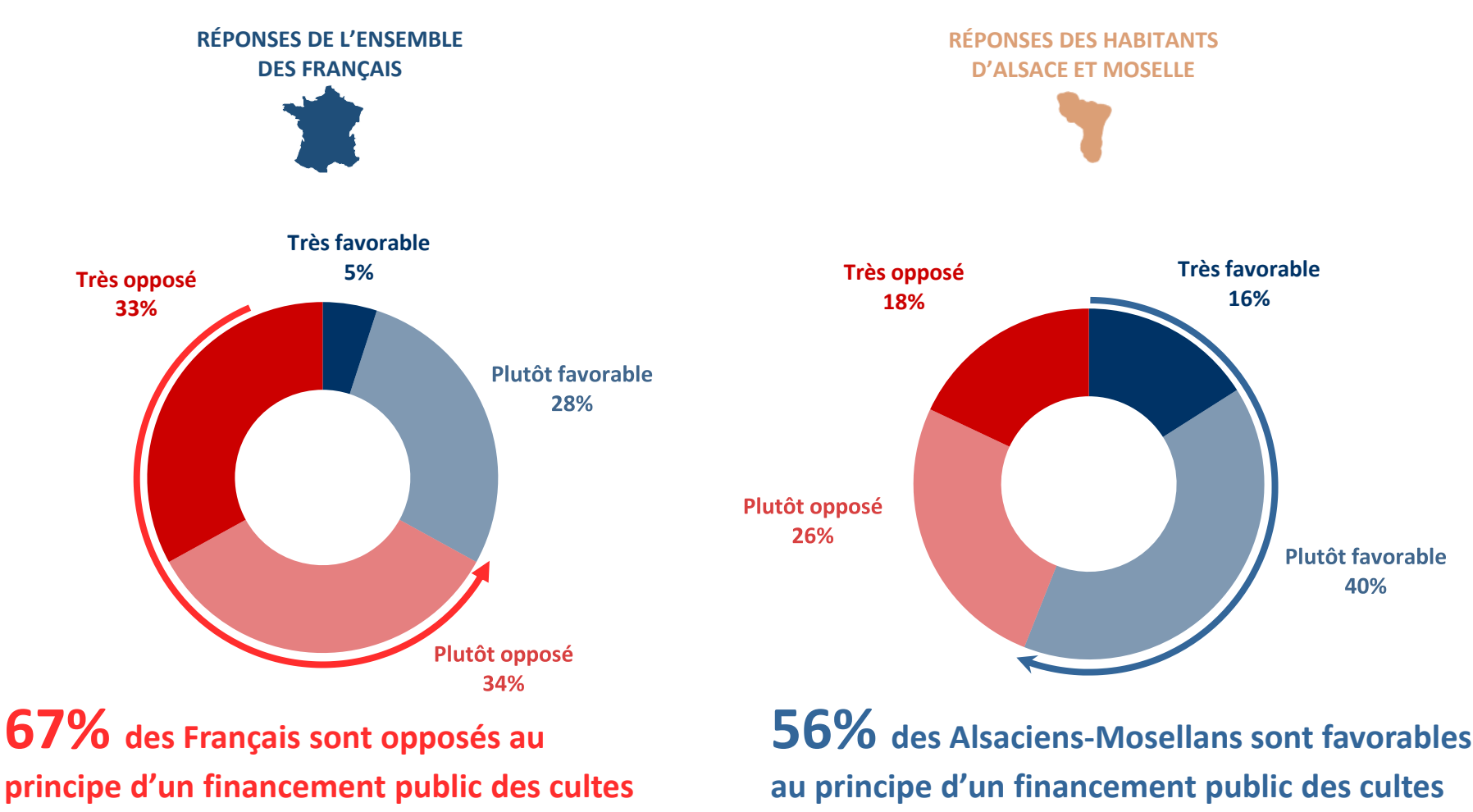


ETUDE SUR LE MAINTIEN DU RÉGIME DU CONCORDAT ET LE FINANCEMENT DES LIEUX DE CULTE EN ALSACE-MOSELLE

1 SUR LE PRINCIPE, L'IDEE D'UN FINANCEMENT PUBLIC DES CULTES EST MASSIVEMENT REJETEE PAR LES FRANÇAIS...

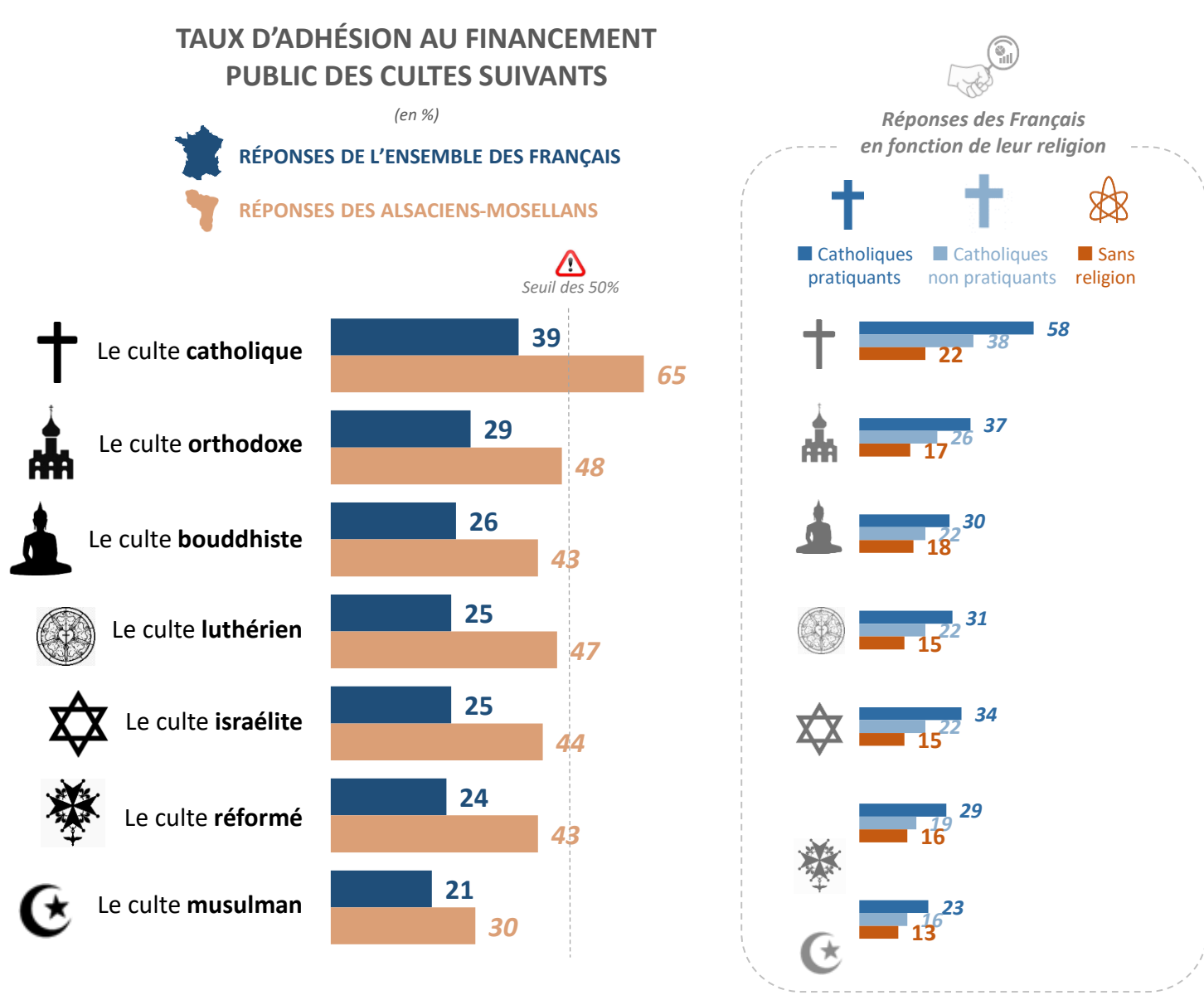
En matière de culte, les départements d'Alsace (Bas-Rhin, Haut-Rhin) et de Moselle relèvent d'un régime dérogatoire hérité du Concordat qui autorise exceptionnellement :
 - l'État à y salarier les ministres des cultes catholique, luthérien, réformé et israélite (ex : curés, rabbins, pasteurs);
 - les collectivités locales à y financer la construction et l'entretien des édifices religieux de tous les cultes (catholique, luthérien, réformé, israélite, musulman, orthodoxe, bouddhiste)

QUESTION : Sur le principe, êtes-vous favorable ou opposé à ce que dans certains territoires français, les ministres des cultes et les édifices religieux y soient financés sur des fonds publics ?



2 ... ET N'EST REELLEMENT SOUTENUE EN ALSACE-MOSELLE QUE POUR LE CULTE CATHOLIQUE

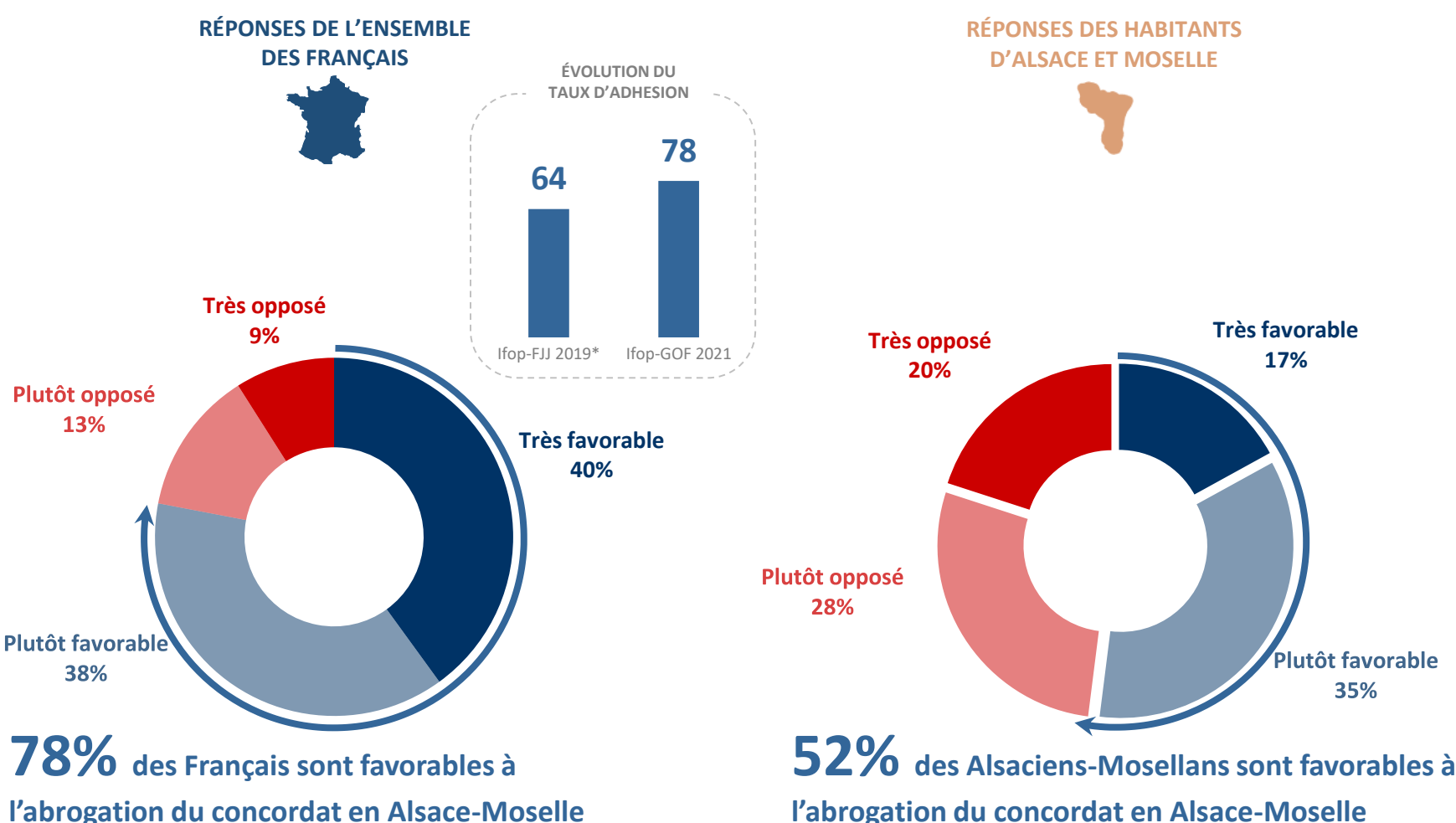
QUESTION : Et plus précisément, dans les territoires d'Alsace et de Moselle, êtes-vous favorable ou opposé à ce que les pouvoirs publics financent le salaire des ministres des cultes et la construction d'édifices religieux pour... ?



3 LA FIN DU CONSENSUS LOCAL SUR LE CONCORDAT ? UNE ABROGATION LARGEMENT SOUTENUE PAR LES FRANÇAIS MAIS AUSSI PAR UNE PETITE MAJORITE D'ALSACO-MOSELLANS

Aujourd'hui, certaines personnalités appellent à ce que la loi sur la séparation de l'État et des cultes (1905) s'applique aussi à l'Alsace et la Moselle sans pour autant y remettre en cause le reste du droit local (social, associatif, foncier, jours fériés...).

QUESTION : Personnellement, seriez-vous favorable ou opposé à l'abrogation du concordat en Alsace-Moselle afin d'y faire cesser le financement public des salaires des ministres des cultes catholique, luthérien, réformé et israélite ?

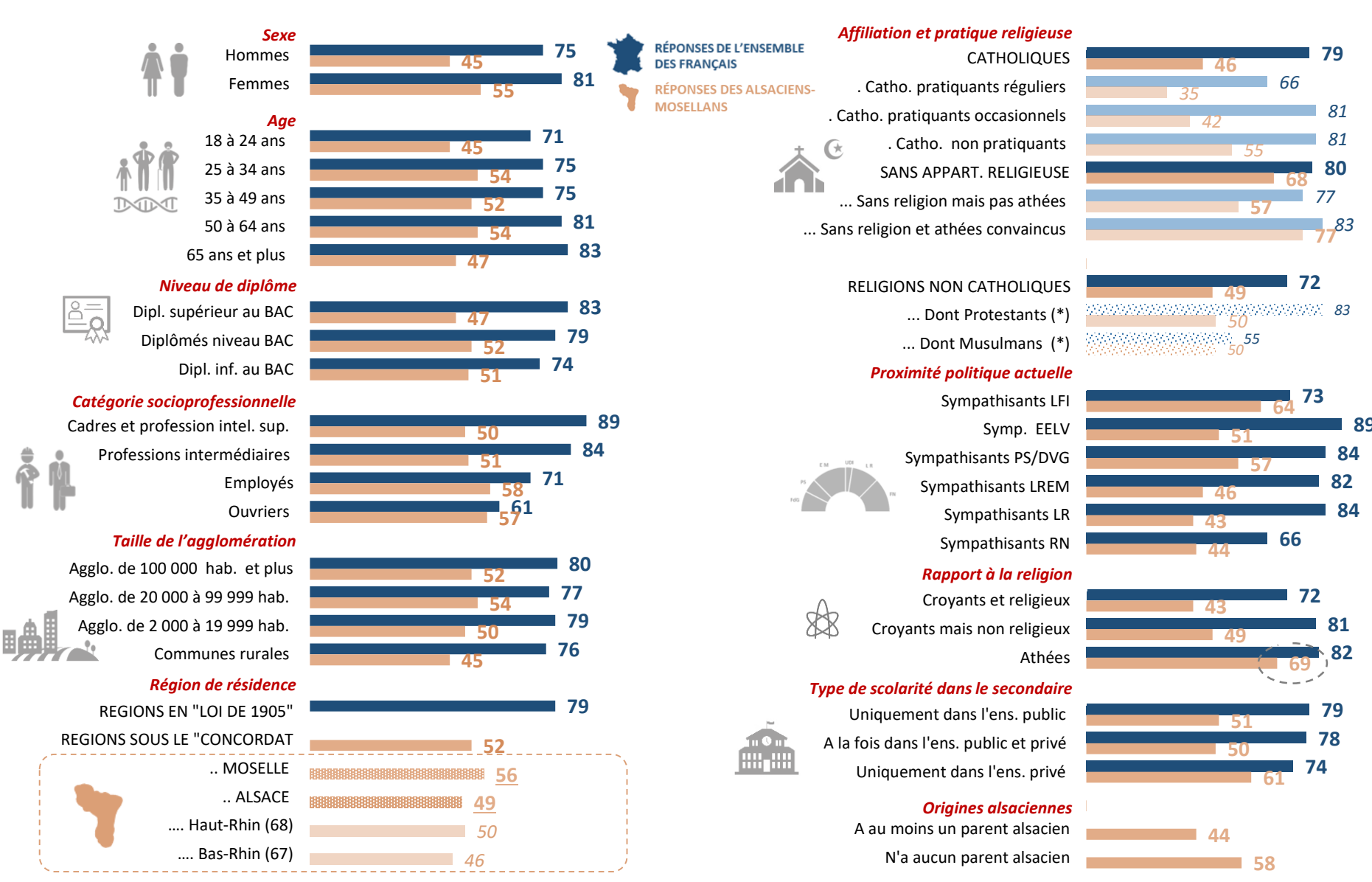


Etude IfoP pour la FJI réalisée par internet du 12 au 18 mars 2019 auprès d'un échantillon 2 505 personnes, représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus. La question était posée de la manière suivante : « (...) seriez-vous favorable ou opposé à l'abrogation du concordat en Alsace-Moselle qui y autorise le financement des lieux et des ministres des cultes catholique, luthérien, réformé et israélite »



Zoom sur le profil des [Français] / [Alsaciens-Mosellans] sont « favorables » à l'abrogation du concordat en Alsace-Moselle

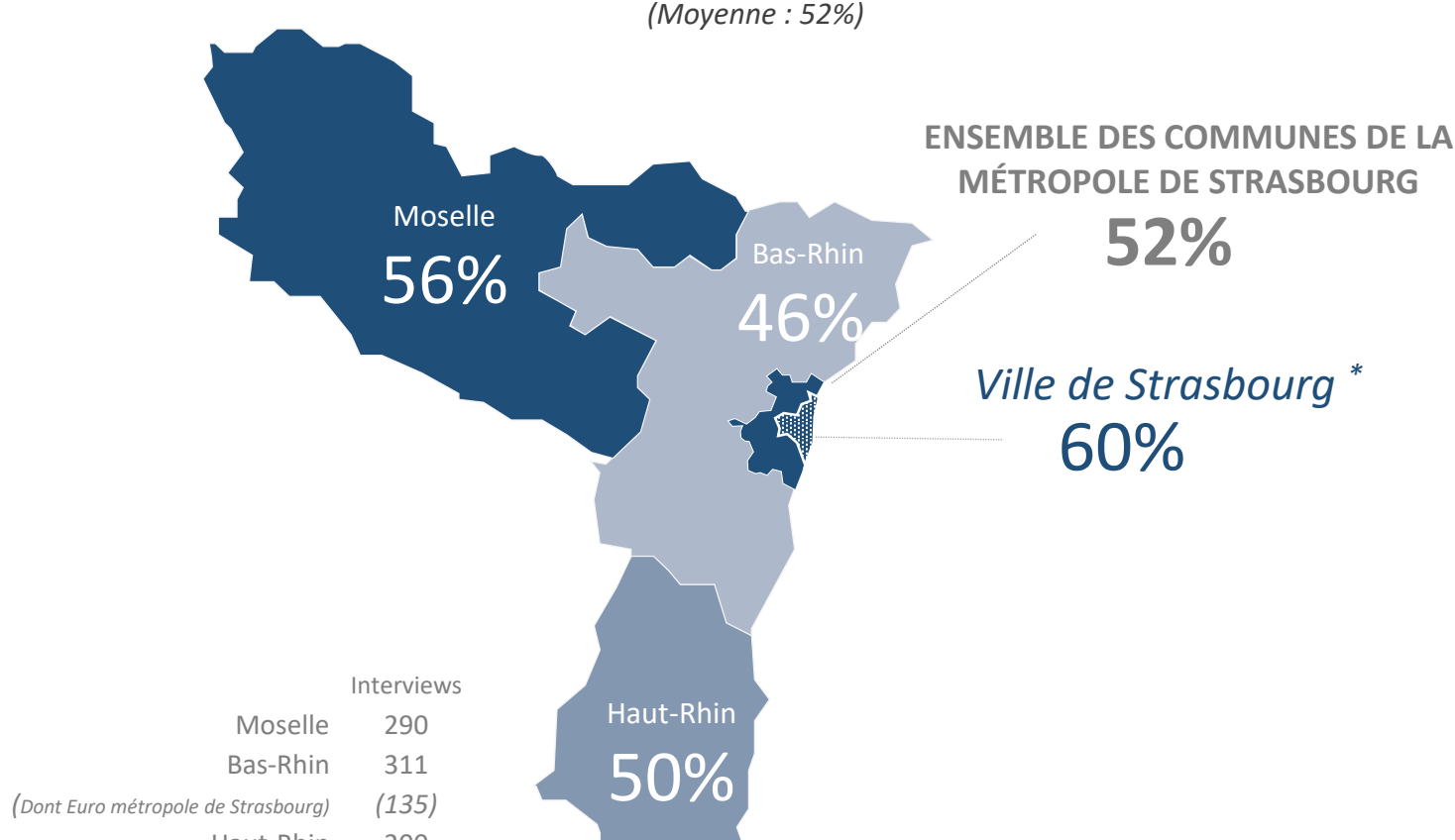
Note de lecture : 69% des Alsaciens-Mosellans athées sont « favorables » à l'abrogation du concordat en Alsace-Moselle. Pour rappel, la moyenne observée chez l'ensemble des Alsaciens-Mosellans se situe à 52%.



Zoom sur le profil des Alsaciens-Mosellans « favorables » à l'abrogation du concordat en Alsace-Moselle

PROPORTION D'ALSACIENS-MOSELLANS « FAVORABLES » À L'ABROGATION DU CONCORDAT EN ALSACE-MOSELLE

(Moyenne : 52%)



Carte : IFOP – Paul Cébille

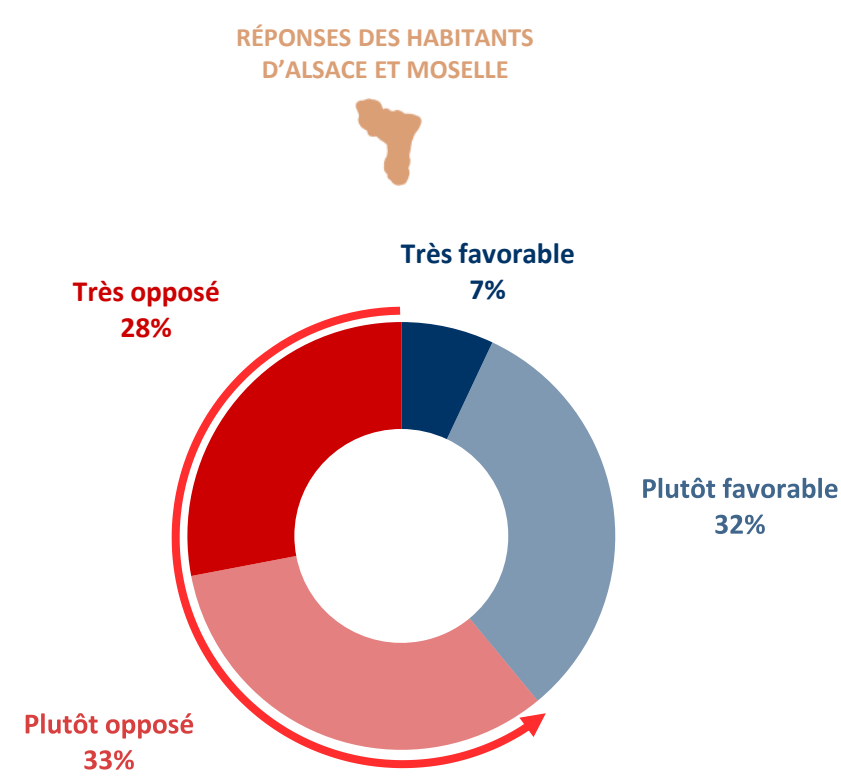
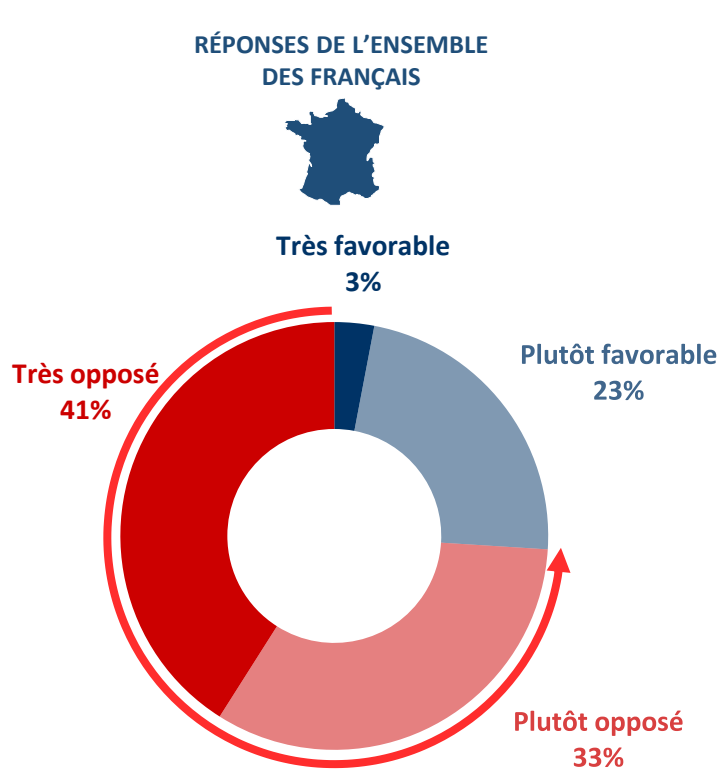
(*) EN RAISON DE LA FAIBLESSE DES EFFECTIFS A STRASBOURG (76 interviews), LES RÉSULTATS SONT À INTERPRÉTER A PRUDENCE

LA QUESTION DE LA SUBVENTION DE LA CONSTRUCTION D'UN ÉDIFICE RELIGIEUX

4 REJET MASSIF DU PRINCIPE DU FINANCEMENT D'UN LIEU DE CULTE PAR LA MAIRIE DE STRASBOURG

Dans les territoires d'Alsace et de Moselle, les cultes peuvent obtenir des subventions publiques pour la construction d'un édifice religieux.

QUESTION : Depuis plusieurs années, la Ville de Strasbourg s'est ainsi donnée la possibilité de financer la construction d'un lieu de culte jusqu'à 10% de son coût global, et ceci qu'il s'agisse d'un culte « reconnu » (catholique, luthérien, réformé, israélite) ou non (musulmans, évangéliques, orthodoxe) par le régime du concordat. Personnellement, y êtes-vous favorable ou opposé ?



74% des Français sont opposés au principe du financement d'un lieu de culte par la mairie de Strasbourg

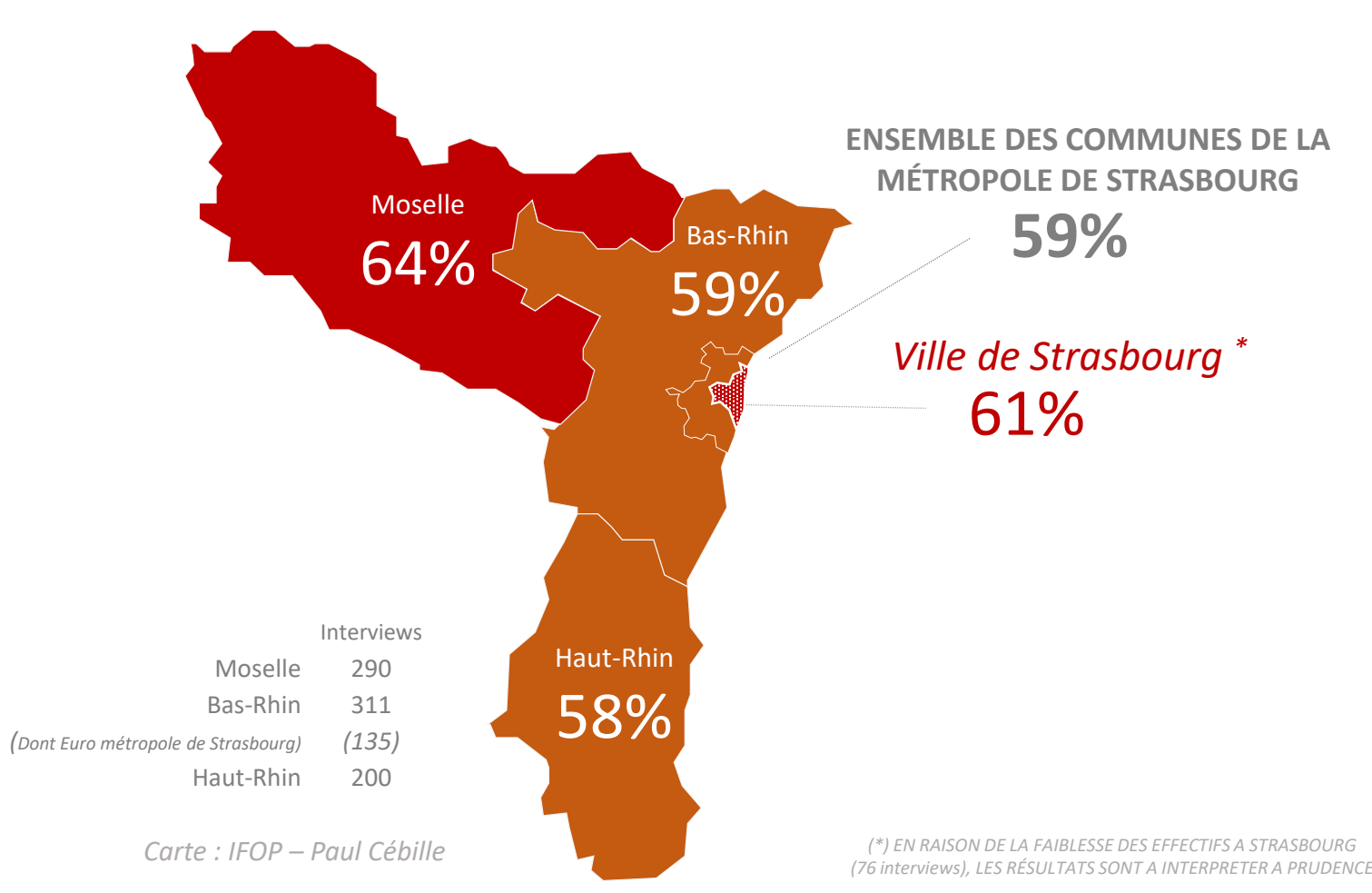
61% des Alsaciens-Mosellans sont opposés au principe du financement d'un lieu de culte par la mairie de Strasbourg



Zoom sur le profil des Alsaciens-Mosellans « opposés » au principe du financement d'un lieu de culte par la mairie de Strasbourg

PROPORTION D'ALSACIENS-MOSELLANS « OPPOSÉS » AU PRINCIPE DU FINANCEMENT D'UN LIEU DE CULTE PAR LA MAIRIE DE STRASBOURG

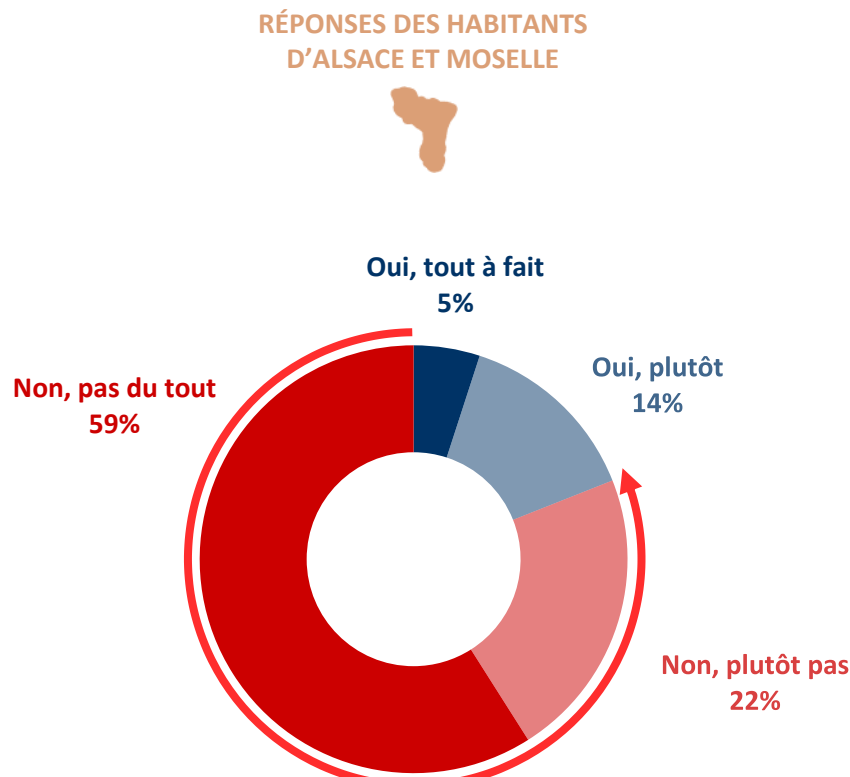
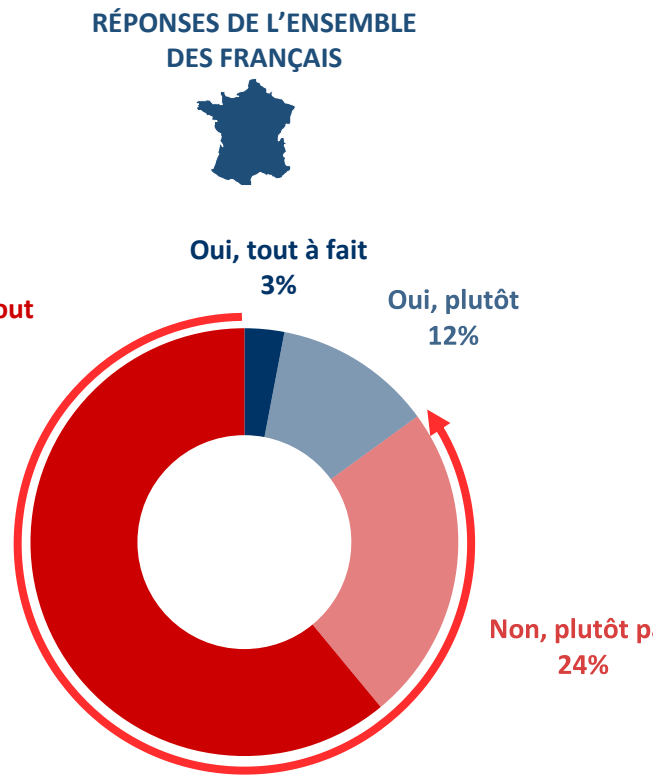
(MOYENNE : 61%)



5 POLEMIQUE AUTOUR DU FINANCEMENT DE LA MOSQUÉE EYYÜB SULTAN : UN CINGLANT DESAVEU DE LA DECISION DE LA MAIRIE DE STRASBOURG AUSSI BIEN LOCAL QUE NATIONAL

Le conseil municipal de la Mairie de Strasbourg vient de voter une subvention de 2,5 millions d'euros pour financer l'agrandissement de la mosquée Eyyüb Sultan gérée par l'association turque Millî Görüş, qui a refusé de signer la charte des principes pour l'islam de France demandée le gouvernement.

QUESTION : Personnellement, approuvez-vous la décision de la Mairie de Strasbourg d'octroyer cette subvention à cette association ?



85% des Français sont opposés à l'octroi par la mairie de Strasbourg d'une subvention à la mosquée Eyyüb Sultan

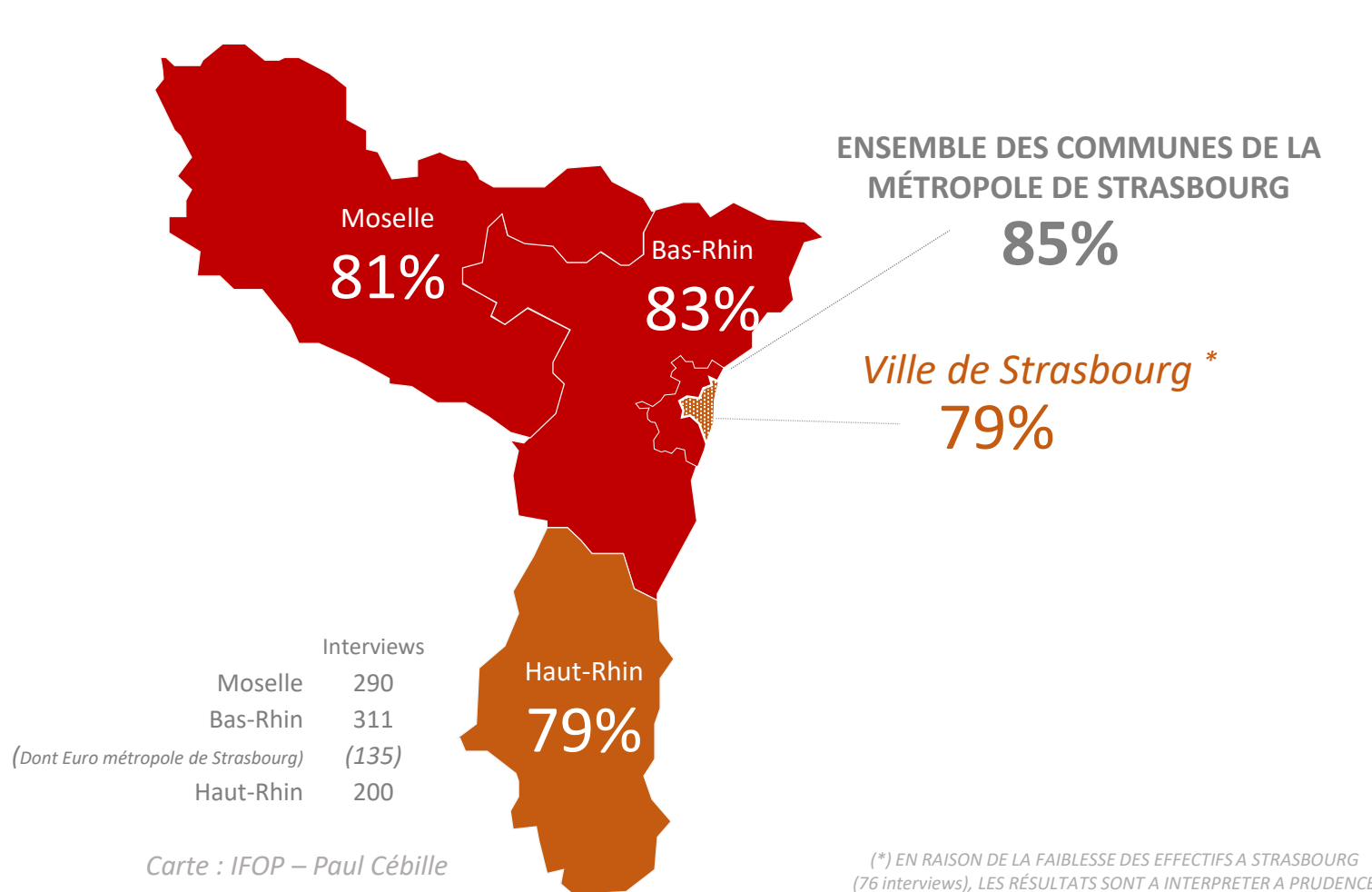
81% des Alsaciens-Mosellans sont opposés à l'octroi par la mairie de Strasbourg d'une subvention à la mosquée Eyyüb Sultan



Zoom sur le profil des Alsaciens-Mosellans « opposés » à l'octroi par la mairie de Strasbourg d'une subvention à la mosquée Eyyüb Sultan

PROPORTION D'ALSACIENS-MOSELLANS « OPPOSÉS » À L'OCTROI PAR LA MAIRIE DE STRASBOURG D'UNE SUBVENTION À LA MOSQUÉE EYYÜB SULTAN

(MOYENNE : 81%)



Zoom sur le profil des [Français] / [Alsaciens-Mosellans] « opposés » à l'octroi par la mairie de Strasbourg d'une subvention à la mosquée Eyyüb Sultan

Note de lecture : 75% des Alsaciens-Mosellans sympathisants EELV sont dans cette situation. Pour rappel, la moyenne observée chez l'ensemble des Alsaciens-Mosellans se situe à 81%

